



Le regroupement familial en chiffres

Le regroupement familial représente une part importante de la migration vers la Belgique et peut être cartographié de deux manières :

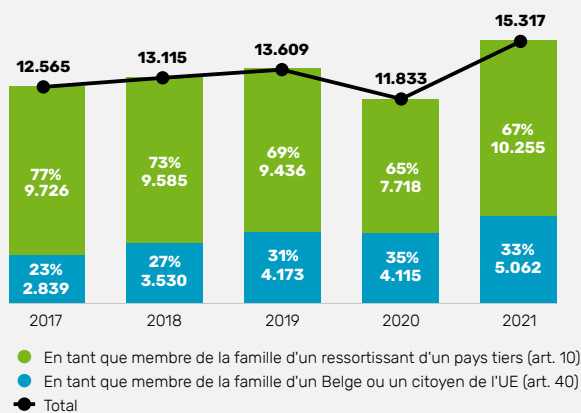
- en utilisant les données sur **les visas long séjour accordés dans le cadre du regroupement familial** (ces visas concernent uniquement les ressortissants de pays tiers) ;

- en utilisant les données sur les **premiers titres de séjour délivrés pour des raisons familiales**.

Les données disponibles diffèrent d'une année : celles des visas se rapportent à 2021, tandis que celles des premiers titres de séjour se rapportent à 2020.

Visas long séjour accordés pour un regroupement familial en 2021

Visas accordés pour un regroupement familial



⚠ Le regroupement des catégories de motifs de délivrance des visas long séjour a été affiné, les chiffres diffèrent donc légèrement de l'édition précédente de ce rapport annuel. Voir le cahier Accès au territoire pour plus d'informations.

Après l'année 2020, marquée par la Covid-19, 2021 a connu une hausse de 29% des visas long séjour pour un regroupement familial

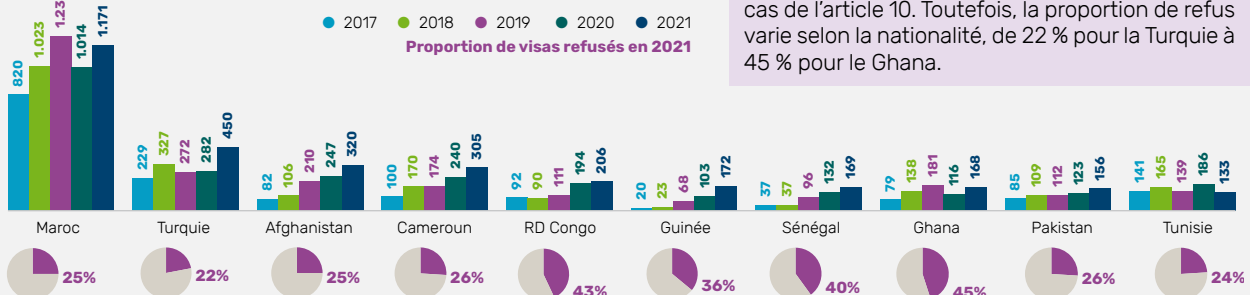
- Les **15.317 visas long séjour accordés** pour regroupement familial représentent **43%** de l'ensemble des visas long séjour accordés, tous motifs confondus (35.606 au total).
- Sur ces **15.317** visas délivrés en 2021, **deux tiers** (67 %) l'ont été pour un regroupement familial **avec un ressortissant de pays tiers**. Après une tendance à la baisse, cette catégorie récupère un poids relatif. En outre, **5.062** visas (33 %) ont été accordés pour le regroupement familial **avec un citoyen belge ou de l'UE**.
- L'augmentation du nombre de visas délivrés est la plus frappante pour le groupe le plus affecté au cours de la première année de la pandémie, à savoir le regroupement familial avec un ressortissant de pays tiers **(+33%)**. Le nombre de visas délivrés pour regroupement familial avec un Belge ou un citoyen de l'UE a également connu **une forte hausse de 23%**.

Source : SPF Affaires étrangères

Visas accordés pour un regroupement familial avec un Belge ou un citoyen de l'UE (art. 40)

- Les **Marocains** restent les principaux bénéficiaires dans cette catégorie. Ils représentent à eux seuls **23%** de tous les visas accordés pour regroupement familial avec un citoyen belge ou de l'UE en 2021.
- Bien que l'impact de la première année de pandémie ait été moins prononcé ici que pour les octrois en vertu de l'article 10, chaque nationalité du top 10 affiche une augmentation en 2021, à l'exception de la Tunisie (-29%).
- Sur une période plus longue (2017-2021), une augmentation significative est observée pour plusieurs pays d'Afrique subsaharienne comme la Guinée (x 8,6), le Sénégal (x 4,6), le Cameroun (x 3,1) et la RD Congo (x 2,2). Le nombre de bénéficiaires de nationalité afghane augmente également fortement durant cette période, avec un facteur de 3,9.

Principales nationalités des bénéficiaires d'un visa pour regroupement familial avec un Belge ou un citoyen de l'UE en 2021



En moyenne, **28%** de ces visas ont été **refusés** en 2021, une proportion plus élevée que dans le cas de l'article 10. Toutefois, la proportion de refus varie selon la nationalité, de 22 % pour la Turquie à 45 % pour le Ghana.

Source : SPF Affaires étrangères

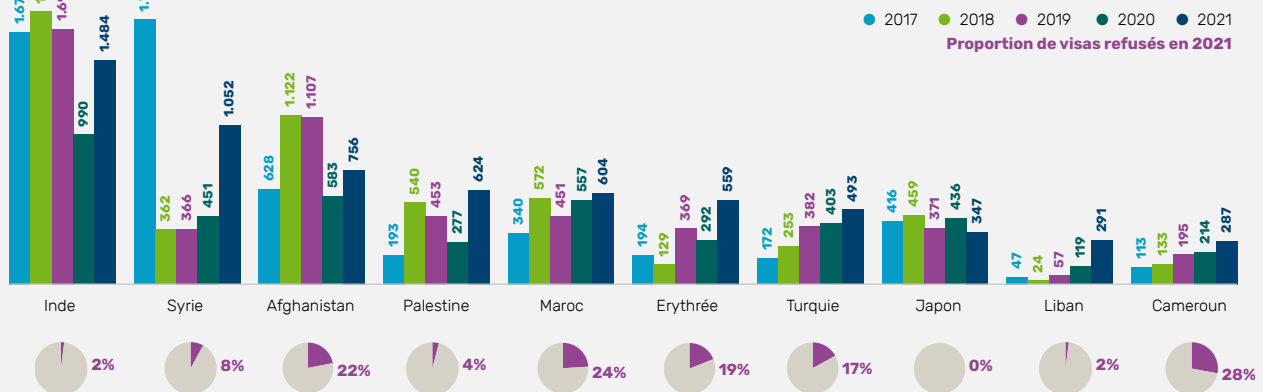
Visas accordés pour un regroupement familial avec un ressortissant de pays tiers (art. 10)

- Comme les années précédentes, les **Indiens** constituent le groupe le plus important de bénéficiaires de visas délivrés pour un regroupement familial avec un ressortissant d'un pays tiers (art. 10). Ils représentent **14%** de l'ensemble des bénéficiaires de ce type de visas en 2021.
- Par rapport à la première année de la pandémie, on observe en 2021 un effet de rattrapage (augmentation) pour toutes les nationalités du top 10, à l'exception du Japon (-20 %).
- Le nombre de bénéficiaires libanais (x 2,4), syriens (x 2,3), palestiniens (x 2,3) et érythréens (x 1,9) est en forte augmentation. De légères augmentations sont observées pour les Marocains (x 1,1), les Turcs (x 1,2), les Afghans (x 1,3) et les Camerounais (x 1,3).
- Malgré des chiffres plus faibles, le nombre de bénéficiaires yéménites est celui qui augmente le plus, passant de 37 visas accordés en 2020 à 222 en 2021 (x6).
- Pour la période 2017-2021, l'évolution dépend fortement de la nationalité. Le nombre de visas accordés aux Syriens, malgré la reprise en 2021, a fortement diminué (-40 %). Le nombre de bénéficiaires indiens (x 0,9) et japonais (x 0,8) a également légèrement diminué au cours de cette période.
- Pour certaines autres nationalités, on observe une augmentation des visas délivrés entre 2017 et 2021 : c'est le cas des ressortissants libanais (x 6,2), palestiniens (x 3,2), turcs et érythréens (tous deux x 2,9), camerounais (x 2,5), marocains (x 1,8) et afghans (x 1,2). L'augmentation la plus marquée concerne les bénéficiaires originaires du Yémen qui n'ont reçu que 6 visas en 2017 contre 222 en 2021 (x37).

Nationalité	2020	2021	Evolution 2020-2021
Inde	990	1.484	↗ x1,5
Syrie	451	1.052	↗ x2,3
Afghanistan	583	756	↗ x1,3
Palestine	277	624	↗ x2,3
Maroc	557	604	↗ x1,1
Erythrée	292	559	↗ x1,9
Turquie	403	493	↗ x1,2
Japon	436	347	↘ x0,8
Liban	119	291	↗ x2,4
Cameroun	214	287	↗ x1,3

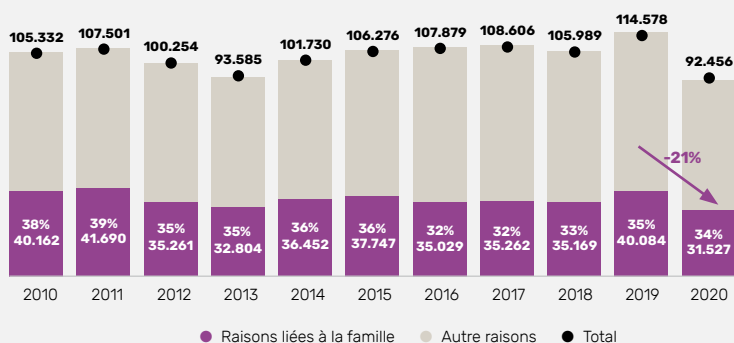
En moyenne, **17%** de ces visas ont été **refusés** en 2021, mais la proportion de refus varie fortement selon la nationalité (0 % pour les Japonais et 50 % pour les Somaliens).

Principales nationalités des bénéficiaires de visas pour regroupement familial avec un ressortissant de pays tiers en 2021

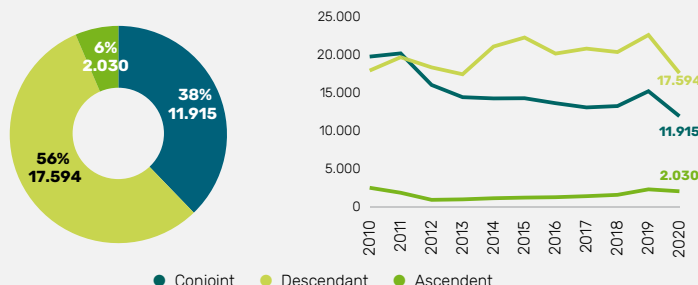


Premiers titres de séjour délivrés en 2020 pour des raisons familiales aux étrangers nés à l'étranger*

Premiers titres de séjour délivrés à des étrangers nés à l'étranger



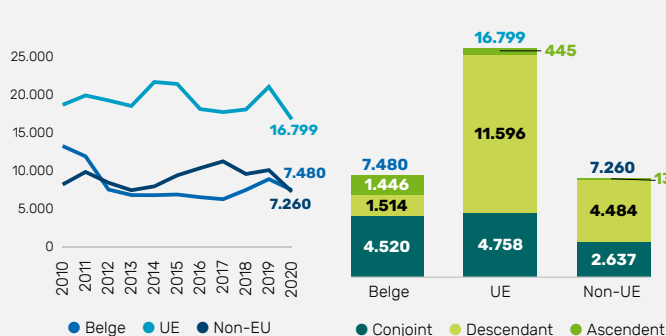
Lien de parenté des bénéficiaires



En 2020 :

- **31.527** premiers titres de séjour ont été délivrés pour des raisons familiales à des étrangers nés à l'étranger.
- En raison de la pandémie, ce nombre a **chuté de 21%** par rapport à 2019 et n'a jamais été aussi bas au cours de la période considérée.
- En 2020, les raisons familiales constituaient **34%** des premiers titres de séjour accordés aux étrangers nés à l'étranger.
- Plus de la moitié d'entre eux (56 %) étaient destinés à des descendants, 38 % à des conjoints et 6 % à des ascendants.
- Entre 2019 et 2020, le nombre de titres délivrés aux descendants et aux partenaires a diminué de 22 %, tandis que le nombre de titres délivrés aux ascendants a diminué de 11 %.
- La diminution du nombre d'ascendants concerne les regroupements familiaux où le regroupant est un non-Belge (de 226 à 139 pour les ressortissants de pays tiers et de 640 à 445 pour les citoyens de l'UE). Dans le cas d'un regroupant belge, l'augmentation du nombre d'ascendants se poursuit (de 1.419 à 1.446), une augmentation en cours depuis 2012.

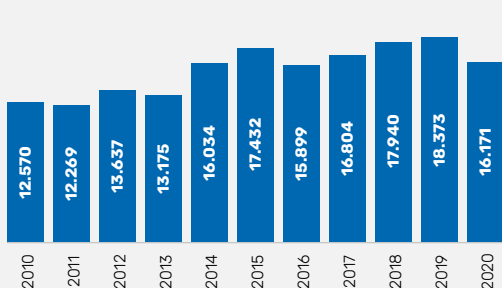
Nationalité de la personne qui ouvre le droit au regroupement familial (regroupant)*



- En 2020, plus de la moitié des regroupants (53%) étaient des citoyens de l'UE, 24 % étaient des Belges et 23% des ressortissants de pays tiers.
- Entre 2019 et 2020, les regroupements familiaux avec des Belges ont diminué de 16%, ceux avec des citoyens de l'UE de 20% et ceux avec un ressortissant de pays tiers de 28%.
- Dans le cas des regroupants belges, il s'agissait principalement de regroupements familiaux avec le conjoint (60%), alors qu'il s'agissait principalement de regroupements familiaux avec des descendants pour les regroupants étrangers (69% pour les citoyens de l'UE et 62% pour les ressortissants de pays tiers).

Source : OE

Premiers titres de séjour délivrés pour des raisons familiales à des étrangers nés en Belgique*



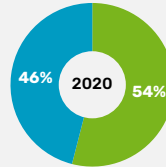
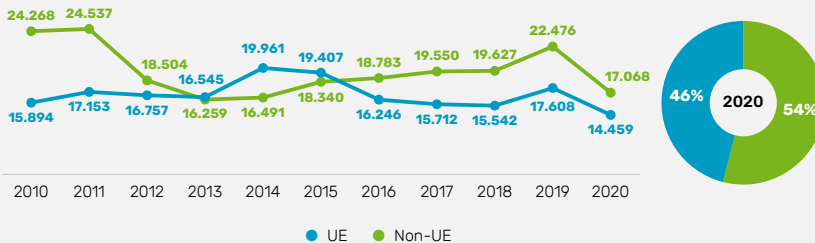
- En 2020, année marquée par la Covid-19, **en plus des 31.527 premiers titres de séjour délivrés** pour raisons familiales **à des étrangers nés à l'étranger**, **16.171 premiers titres de séjour** ont été délivrés pour ces mêmes raisons à **des étrangers nés en Belgique**.
- Ce chiffre représente une baisse de 12 % par rapport à 2019 et contraste avec la hausse enregistrée sur la période 2016-2019.
- En 2020, 53 % des bénéficiaires (8.644) étaient des ressortissants de pays tiers et 47 % (7.527) des citoyens de l'UE.
- Ces premiers titres de séjour ont été délivrés à 16.159 descendants et à 12 personnes ayant un autre lien familial (conjoint, ascendant ou autre)**.

* Les données sur les premiers titres de séjour délivrés à des étrangers nés à l'étranger comprennent quelques cas de premiers titres de séjour délivrés à des étrangers nés en Belgique avec un lien familial autre que celui de descendant (conjoint, ascendant ou autre). Ceux-ci n'ont pas pu être identifiés comme tels dans les données reçues de l'OE. Ces cas sont particulièrement peu nombreux. À titre d'exemple, pour 2020, on parle de 12 personnes sur 31.527. Cela explique la différence entre les totaux des différentes figures : 31.527 en 2020 dans les chiffres globaux et 31.539 dans les chiffres avec ventilation par lien familial.

**Il s'agit de personnes nées en Belgique, qui l'ont quittée pour y retourner ensuite afin de rejoindre un membre de leur famille.

Source : OE

Nationalité des bénéficiaires des premiers titres de séjour délivrés pour raisons familiales à des étrangers nés à l'étranger



Principales nationalités des bénéficiaires en 2020

Nationalité	2019	2020	Evolution 2019-2020
Maroc	3.691	2.785	↘ x0,8
Roumanie	3.868	2.768	↘ x0,7
Pays-Bas	2.565	2.164	↘ x0,8
France	2.310	2.054	↘ x0,9
Espagne	1.707	1.600	↘ x0,9
Bulgarie	1.611	1.321	↘ x0,8
Italie	1.312	1.124	↘ x0,9
Afghanistan	1.392	890	↘ x0,6
Inde	1.535	890	↘ x0,6
Turquie	904	858	↘ x0,9
Allemagne	699	647	↘ x0,9
Portugal	760	645	↘ x0,8
Brésil	807	627	↘ x0,8
Pologne	873	594	↘ x0,7
RD Congo	419	528	↗ x1,3
Cameroun	470	526	↗ x1,1
Etats-Unis	750	504	↘ x0,7
Tunisie	407	385	↘ x0,9
Royaume-Uni	440	381	↘ x0,9
Syrie	377	374	→ x1,0
Autres	13.187	9.862	↘ x0,8
Total	40.084	31.527	↘ x0,8

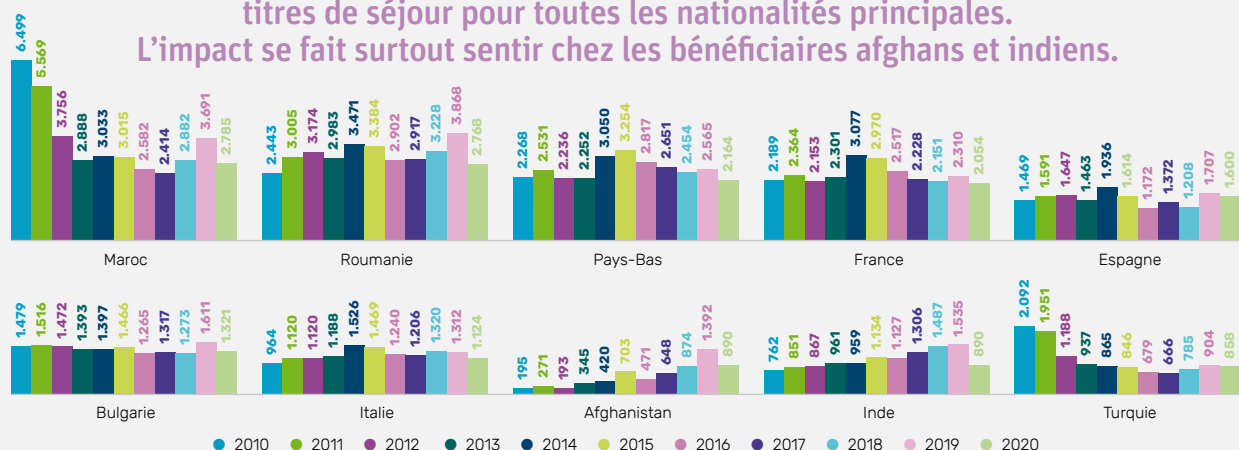
- Au cours de l'année 2020, marquée par le coronavirus, **54%** des bénéficiaires d'un premier titre de séjour délivré pour raisons familiales à un étranger né à l'étranger étaient des **ressortissants de pays tiers**, contre **46% de citoyens de l'UE**.
- Entre 2019 et 2020, le nombre de bénéficiaires de regroupement familial ressortissants de pays tiers **a diminué de 24%** et celui des citoyens de l'UE de **18%**.

Entre 2019 et 2020, on observe une diminution de 21 % (x 0,8) toutes nationalités confondues. À quelques exceptions près, toutes les nationalités du top 20 en 2020 ont diminué, les baisses les plus marquées étant enregistrées pour les bénéficiaires indiens (x 0,6) et afghans (x 0,6). En revanche, le nombre de bénéficiaires congolais (x 1,3) et camerounais (x 1,1) augmente légèrement, tandis que le nombre de Syriens reste stable.

Les principales nationalités des bénéficiaires en 2020 présentent des évolutions très contrastées **entre 2010 et 2020** :

- Le nombre de bénéficiaires afghans (x 4,6) est celui qui augmente le plus. Avec des chiffres moins importants, on constate également une forte augmentation pour les bénéficiaires palestiniens (x 9,6), syriens (x 2,4) et ukrainiens (x 1,6).
- Les bénéficiaires marocains (x 0,4), turcs (x 0,4) et polonais (x 0,3) affichent une baisse de plus de la moitié. Plus particulièrement pour ces deux premières nationalités, 2020 marque un tournant après la croissance régulière enregistrée depuis 2017. Dans une moindre mesure, on constate une diminution du nombre de bénéficiaires algériens (x 0,6), américains (x 0,7) et congolais (x 0,8).
- Les autres nationalités principales restent plus ou moins stables avec une légère augmentation pour les Roumains (x 1,1), les Espagnols (x 1,1), les Indiens (1,2) et les Italiens (x 1,2) et une très légère diminution pour les Néerlandais (x 1,0), les Français (x 0,9) et les Bulgares (x 0,9).
- Après un pic en 2017, le nombre de bénéficiaires syriens et irakiens a fortement diminué, passant de 2.253 en 2017 à 374 en 2020 pour les Syriens et de 1.282 en 2017 à 184 en 2020 pour les Irakiens.

La première année de la pandémie se traduit par une diminution des premiers titres de séjour pour toutes les nationalités principales. L'impact se fait surtout sentir chez les bénéficiaires afghans et indiens.





Regroupement familial avec des bénéficiaires d'une protection internationale

Pour la mise en œuvre du droit de vivre en famille des bénéficiaires de protection internationale en Belgique, Myria présente ici les chiffres sur les visas et ceux sur les premiers titres de séjour. Plus spécifiquement :

- Les **données sur les visas** délivrés pour ce motif ont été mises à disposition par l'Office des étrangers, qui a croisé les données des Affaires étrangères à celles de sa propre base de données. La source est donc différente des au-

tres données sur les visas présentées par Myria (Affaires étrangères). Ces chiffres vont jusqu'en 2021. L'année de la décision ne correspond pas nécessairement à l'année de la demande.

- Les **données sur les premiers titres de séjour délivrés par les communes** pour ce motif. L'OE collecte des statistiques pour Eurostat selon les catégories et les instructions d'Eurostat (voir plus loin). Ces chiffres vont jusqu'en 2020.

Visa pour raisons familiales avec des bénéficiaires de protection internationale

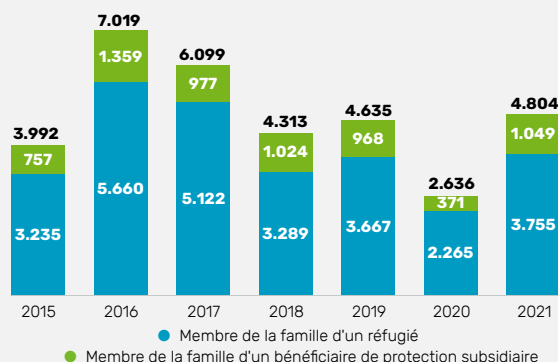
Demandes de visa

En 2021, 4.804 demandes de visa ont été déposées par des membres de la famille de bénéficiaires de protection internationale.

Après une forte baisse lors de la première année de pandémie, le nombre de demandes augmente à nouveau pour atteindre un niveau similaire à celui de 2019, où 4.635 demandes de visa pour regroupement familial avec un bénéficiaire de protection internationale avaient été enregistrées.

En 2021, près de 4 demandes sur 5 (78 %) émanaient d'un membre de la famille d'un réfugié reconnu.

Demandes de visa pour regroupement familial avec un bénéficiaire de protection internationale, 2015-2021



Source : OE

Décisions en matière de visa

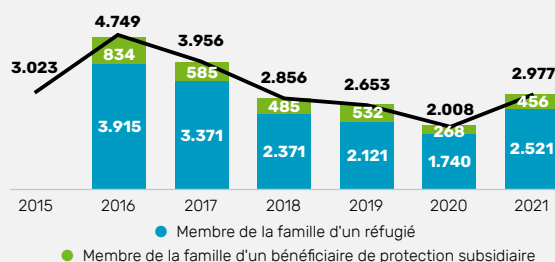
En 2021, 2.977 personnes ont reçu une décision positive de visa pour regroupement familial en tant que membre de la famille d'un bénéficiaire de protection internationale.

Les **Syriens** représentaient **1 visa sur 3** délivrés (966) en 2021, soit à nouveau le plus grand groupe de bénéficiaires après une période d'octrois relativement faibles entre 2018 et 2020.

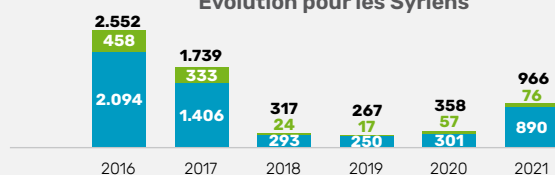
Le nombre de bénéficiaires palestiniens a également fortement augmenté, passant de 256 en 2020 à 612 en 2021 (x 2,4). Ils représentent 21 % de cette catégorie. Dans tous ces cas, le droit au regroupement familial a été ouvert par un réfugié reconnu.

À l'inverse de ces augmentations, le nombre de bénéficiaires afghans a fortement diminué. Contrairement à la plupart des nationalités, le droit au regroupement familial pour ce groupe est généralement ouvert par un bénéficiaire de la protection subsidiaire (dans près de la moitié des cas). Une caractéristique partagée avec les Yéménites, pour lesquels le droit a été ouvert dans 99 % des cas (202 sur 204) par un bénéficiaire de protection subsidiaire.

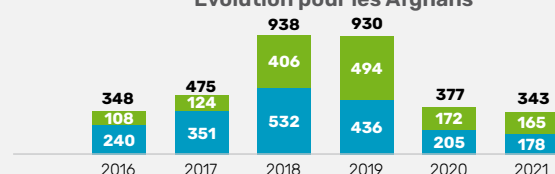
Visas accordés pour regroupement familial avec un bénéficiaire de protection internationale, 2015-2021



Evolution pour les Syriens



Evolution pour les Afghans

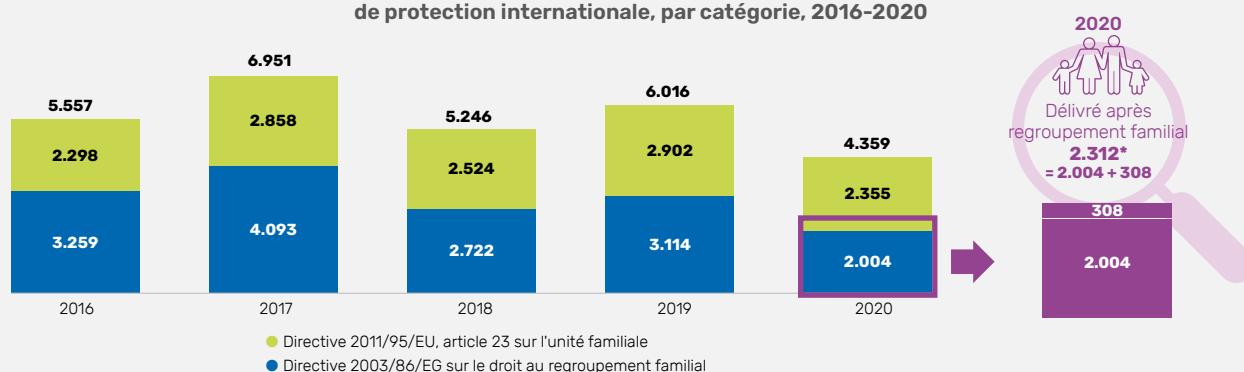


Source : OE

Premiers titres de séjour pour raisons familiales avec des bénéficiaires de protection internationale

Premiers titres de séjour délivrés pour raisons familiales aux membres de la famille de bénéficiaires d'une protection internationale

Ensemble des premiers titres de séjour pour raisons familiales délivrés aux membres de la famille de bénéficiaires de protection internationale, par catégorie, 2016-2020



En 2020, 2.312 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes nées à l'étranger pour un regroupement familial avec un bénéficiaire de protection internationale.

Remarques méthodologiques

- Les 4.359 premiers titres de séjour délivrés aux membres de la famille de bénéficiaires de protection internationale concernent tant les personnes nées à l'étranger que celles nées en Belgique. Il faut néanmoins faire cette distinction si l'on souhaite dresser un tableau correct des mouvements migratoires.
- Les **2.004 titres de séjour délivrés en vertu de la directive sur le regroupement familial** (2003/86/CE) **sont assortis d'un visa** permettant de rejoindre le membre de la famille en Belgique, il s'agit donc d'un cas de migration.
- Les **2.355 permis de séjour au titre de la directive « Unité familiale »** (2011/95/UE) ont été délivrés sans

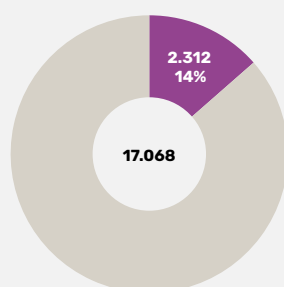
visa, la majorité de ces cas concernant des enfants nés en Belgique. Néanmoins, **308 personnes visées par cette directive qualification ne sont pas nées en Belgique**. Dans ces cas, il peut s'agir de regroupement familial.

Myria a jugé qu'il est plus proche de la vérité d'ajouter ces personnes (308) aux regroupements familiaux (2.004) que de les exclure.

» Le contexte méthodologique de cette question a été expliqué en détail dans l'édition précédente du rapport annuel : Myria, « La migration en chiffres et en droits 2021, Cahier Droit de vivre en famille », pp. 7-9.

Proportion du regroupement familial avec bénéficiaire de protection internationale dans l'ensemble des regroupements familiaux

Par rapport au total des premiers titres de séjour pour regroupement familial pour les migrants de pays tiers en 2020 (personnes nées hors de Belgique)



14% des regroupements familiaux de ressortissants de pays tiers sont des regroupements avec un bénéficiaire de protection internationale

Dans le cadre des premiers titres de séjour délivrés (aux personnes nées hors de Belgique) pour motif de regroupement familial, les regroupements familiaux avec un bénéficiaire de protection internationale représentent :

- 14% des regroupements familiaux de ressortissants de pays tiers (2.312 sur 17.068) ;
- 7% de tous les regroupements familiaux pour les étrangers nés à l'étranger (2.312 sur 31.527).